

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2018

Absent (e)(s) excusé(e)(s) : Isabelle de CHAVAGNAC, Nathalie GADET, Olivier PISSOCHET, Catherine PISSOCHET

Pouvoir (s) : Isabelle de CHAVAGNAC à Michel MAITRE

Catherine PISSOCHET à Chantal DESSERT

Olivier PISSOCHET à Christophe MINET

☞ Approbation des Procès-verbaux du :

17 juillet 2018 : approuvé à l'unanimité

18 octobre 2018 : approuvé à l'unanimité

1. Effacement de la dette de Mme MATTEODO, gérante de l'ex « relais St Germain La Forterre » à RONGERES au budget M49 (assainissement) :

Suite à la clôture de la liquidation de cette entreprise par Me RAYNAUD, la Trésorerie nous informe d'une clôture pour insuffisance d'actif au budget M49 (assainissement).

Le montant des taxes et produits irrécouvrables pour ce budget s'élève à **1 004.62 €**. Il appartient au conseil municipal d'enregistrer cette somme en créance éteinte (article 6542).

☞ **Décision** du Conseil Municipal concernant l'effacement de la dette de Mme MATTEODO :

A l'unanimité pour -0.....contre -0.....abstentions

2. Décisions modificatives au budget M49 :

a) Créance éteinte / Affaire MATTEODO

Pour procéder à l'enregistrement de cette créance éteinte, une **décision modificative** est nécessaire puisqu'aucune somme n'a été budgétée sur cet article.

Proposition de décision modificative :

Recettes :

704 – travaux : 1 045 €

Dépenses :

6542 – créances éteintes : 1 045 €

☞ **Décision** du Conseil Municipal sur la décision modificative budgétaire permettant l'effacement de la dette :

A l'unanimité pour -0.....contre -0.....abstentions

b) Paiement des agios pour non utilisation de la ligne de trésorerie

Une ligne de trésorerie a été ouverte en septembre 2018 pour faire face aux dépenses des travaux et études d'assainissement.

Cette ligne, non utilisée pour l'instant, engendre des frais de non utilisation. Leur montant inscrit d'inscrit ce qui a été inscrit au chapitre 66 (charges financières).

Proposition de décision modificative :

Recettes :

704 – travaux : 70 €

Dépenses :

6615 –intérêts des comptes courants : 70 €

- ☞ **Décision** du Conseil Municipal concernant la décision modificative budgétaire permettant le paiement des frais de non utilisation de la ligne de trésorerie :

A l'unanimité pour -0.....contre -0.....abstentions

Remarque : La Caisse d'Épargne sera recontactée pour renégocier ces frais de non utilisation.

3. Remboursement à Mme le Maire de l'avance de paiement pour le certificat d'immatriculation de la remorque communale :

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, la demande de certificat d'immatriculation a été réalisée de façon dématérialisée sur le site de l'ANTS. Le problème a été le règlement de cette demande qui devait absolument être fait par carte bancaire. Or, la commune ne dispose pas de ce moyen de paiement. Madame le Maire a donc procédé au paiement sur ses fonds privés pour un montant de 71.76 €.

Il convient d'autoriser le remboursement de cette avance à Madame le Maire.

- ☞ **Décision** du Conseil Municipal sur le remboursement du certificat d'immatriculation de la remorque communale à Madame le Maire pour un montant de 71.76 € :

A l'unanimité pour -0.....contre -0.....abstentions

Remarques : le certificat d'immatriculation a été reçu dernièrement, la plaque d'immatriculation faite.

☞ *Arrivée de Laurent POURRET*

4. Travaux de bâtiments 2019

Le Conseil Départemental, la DETR, le fonds de concours de la communauté de communes et la Région seront sollicités pour des travaux de bâtiments à l'occasion du prochain budget. Etat des lieux des travaux pour lesquels des devis estimatifs ont été sollicités. Ces estimations demandent à être affinées.

Bâtiment de la cantine scolaire et de l'école des Erables :

- Reprise de la toiture du bâtiment cantine et Erables reprise de charpente

Devis de l'entreprise THEVENET de 36 788 € TTC

- Menuiseries :

Devis d'A et B Menuiserie d'environ 20 330 € TTC

- Isolation classe des Erables :

Prévoir environ 2 400 € TTC

- Chauffage classe des Erables (remplacement des anciens convecteurs à gaz)

Devis de 3 400 € TTC

Bâtiment de la maternelle :

- Reprise de la toiture et traitement de charpente

Devis de l'entreprise THEVENET de 22 120 € TTC

- Chauffage classe et salle de repos

Devis de 8 700 € TTC

Bâtiment de la garderie :

Changement porte d'entrée et fenêtre arrière (cuisine) à voir.

Bâtiment de la Forterre :

Un artisan chauffagiste est récemment passé pour réaliser un diagnostic du chauffage de ce bâtiment. Il doit nous faire passer des propositions prochainement.

Bâtiment de la mairie :

Toiture non estimée.

Eglise :

La reprise de la toiture peut être étudiée dans le cadre du programme 1% Paysages et Développement RN7 (programme prévu pour 3 ans).

Les travaux estimés pour l'école sont de l'ordre de 94 000 €.

Des aides seront sollicitées auprès du Conseil Départemental de l'Allier, de la DETR, du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire et de la Région dans le cadre du « **Contrat Ambition** ».

La Région, au travers de cette aide, souhaite favoriser les petites communes rurales qui n'ont jamais obtenu d'aide de sa part (les communes peuvent bénéficier d'un « bonus ruralité » de 40 %). En effet, les économies de fonctionnement réalisées ces dernières années permettent à la Région de supporter un gros programme d'investissement.

L'aide du Conseil Départemental ne peut être octroyée que selon les conditions suivantes :

Travaux de même nature sur des bâtiments communaux différents OU différents types de travaux sur un même bâtiment. La globalisation de l'aide du Département sur deux années peut être envisagée.

Afin d'affiner les travaux à réaliser en 2019 et leurs estimations chiffrées, la **commission travaux** se réunira le **mercredi 12 décembre 2018 à 17 heures** en mairie.

5. Sollicitation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire ;

La communauté de communes a mis en place en 2018 un fonds de concours pour les communes membres. Cette aide est octroyée de la façon suivante :

- 50 % de part forfaitaire pour chaque commune
- 25 % en fonction de la population communale
- 25 % en fonction du potentiel financier communal.

Pour 2018, l'enveloppe du fonds de concours est de 250 000€. La somme réservée à Rongères s'élève à 5 513 €.

Le fonds de concours peut être sollicité pour tout équipement ou toute opération d'investissement relevant des compétences de la commune, en lien avec l'intérêt communautaire et le projet de territoire.

Afin de ne pas passer à côté de cette aide qui est perdue en cas de non utilisation sur l'année budgétaire, un dossier vient d'être déposé pour une participation du fonds de concours sur l'opération d'investissement réalisée cette année concernant les travaux de voirie (voies communales et chemins ruraux). Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette demande d'aide.

☞ **Décision** du Conseil Municipal sur la sollicitation du Fonds de concours de la communauté de communes au titre de 2018 pour l'opération d'investissement « Travaux de voirie » :

14 voix pour -0.....contre -0.....abstentions

Remarque : le fonds de concours sera donc de nouveau sollicité pour les travaux de bâtiments 2019. Voir si cette aide doit être globalisée sur 2 années (2019/2020) lorsque les plans de financement seront établis.

6. Renouvellement du coffret forains « Place des Tilleuls »

Reprise du point évoqué au conseil municipal du 18 octobre dernier par Laurent POURRET qui a travaillé avec le SDE 03 sur le précédent devis.

Le coffret actuel devant servir au branchement des forains notamment à l'occasion de la fête patronale n'est absolument plus utilisable, trop dangereux.

Un nouveau devis a dernièrement été reçu du SDE 03 :

- Dépose du coffret existant
- Reprise du départ basse tension dans le poste
- Pose d'un coffret réseau RMBT pour alimentation du nouveau coffret forain

Montant : 4 509 € financement SDE : 2 255 € part communale : 2 254 €

- Fourniture et pose d'un coffret forain 2 compartiments en aluminium, côté commande pose de 3 borniers avec trappe passe câble + fourniture de l'attestation de conformité (consuel)

Montant : 3 413 € financement SDE : 1 707 € part communale : 1 706 €

- TOTAL :

Montant : 7 922 € financement SDE : 3 962 € part communale : 3 960 €

Propositions concernant le règlement de la contribution :

- ☞ Pas d'étalement : 3 960 € sur la cotisation de l'année prochaine
- ☞ Etalement sur 5 ans : 819 € sur la cotisation des 5 prochaines années

Laurent POURRET précise que le coffret sera déplacé de façon à ce qu'il soit moins gênant mais aussi plus en sécurité ce qui nécessitera un peu de terrassement. La nouvelle proposition du SDE 03 permet une remise aux normes de l'ensemble.

Il rappelle que les forains, lorsqu'ils veulent se brancher sur le coffret, doivent préalablement déposer une demande de branchement auprès d'ENEDIS. La commune n'a rien à gérer à cette occasion.

- ☞ **Décision** du Conseil Municipal sur le devis du SDE 03 :

14 voix pour -0.....contre -0.....abstentions

- ☞ **Choix du financement :**

Pas d'étalement : aucun pour - 14 voix contre

Etalement sur 5 ans : 14 voix pour - aucun contre

7. Horaires de l'éclairage public

Reprise du point évoqué au conseil municipal du 18 octobre dernier à savoir :

Des administrés ont fait part en mairie de ce que l'éclairage du bourg était allumé tardivement. Il est proposé de rediscuter de ces horaires qui ont été augmentés au moment de l'installation du restaurant La Forterre. Hors, celui-ci n'ouvre plus (ou rarement) en soirée.

Selon l'arrêté municipal du 3 novembre 2014,

« L'éclairage public sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes :

- Sur l'ensemble du territoire communal, hameaux compris : en général de 22h30 à 6h, excepté dans les rues desservies sur le secteur A06 (rue du souvenir français, Place des Tilleuls, Place de l'église),
- L'éclairage sera maintenu jusqu'à minuit sur ce secteur A06,
- Ces horaires sont susceptibles d'être décalés d'une heure en raison des changements d'heure officielle hiver/été. »

Laurent POURRET avait souhaité obtenir plus d'informations sur ce qui pouvait être fait concernant la mise aux normes des armoires et le choix des horloges et devait se renseigner à ce sujet.

Il a donc rencontré le SDE 03. Une étude de l'éclairage public sur la commune sera prise en charge par ce dernier. L'objectif est d'uniformiser les types d'armoires actuellement en place, ce qui facilitera le réglage des horaires. Concernant le problème d'éclairage du parking du Foyer la Forterre, il est possible de laisser un ou deux points lumineux en LED (beaucoup plus économiques et dont le flux pourra être baissé à partir d'un horaire défini). Les mats actuels équipés de 2 lanternes (gourmandes en énergie) seront déposés pour laisser place à un mat avec une seule lanterne LED. Il est opté pour laisser un faible éclairage sur le parking tous les jours de la semaine ce qui favorise l'aspect sécurité et facilite l'accès des agents communaux aux locaux lorsqu'il fait toujours nuit le matin à leur arrivée.

Laurent précisé que la couleur de ces LED n'est pas orangée comme l'éclairage actuel du bourg mais blanche.

Une discussion est lancée autour des horaires d'éclairage à appliquer sur l'ensemble du territoire communal lorsque les armoires seront changées.

☞ **Décision** du Conseil Municipal sur les horaires de l'éclairage public :

Avec 14 voix pour, le conseil municipal s'entend sur les horaires suivants : soir : jusqu'à 22 h et matin à partir de 6 h 30.

Remarque : Laurent précise qu'en saison estivale, il est possible que l'éclairage public ne s'allume pas ou peu du fait de l'amplitude jour qui est plus importante.

8. Commission de contrôle de la liste électorale

A partir de 2019, les listes électorales ne seront plus gérées en direct dans les communes mais par l'INSEE via le « Répertoire Electoral Unique » (REU). Les commissions administratives communales qui assuraient la gestion de leurs listes vont ainsi disparaître au profit d'une commission de contrôle. A partir de 2019, le maire se prononcera sur les radiations et les inscriptions qui interviennent sur ses listes. Une commission de contrôle, composée pour les communes de moins de 1 000 habitants, d'un élu (ni le maire ni les adjoints mais d'un conseiller dans l'ordre du tableau), d'un délégué de l'administration (proposé par la Mairie mais nommé par le Préfet) et d'un délégué du Tribunal (proposé par la Mairie mais désigné par le TGI), vérifiera la régularité des listes électorales et statuera sur les recours administratifs préalables obligatoires.

Il est bon de prévoir un suppléant pour chaque membre. La commission est désignée pour 3 ans.

Conseiller municipal (dans l'ordre du tableau) qui accepte cette fonction : Chantal DESSERT

Suppléant : Laurent POURRET

9. Demande de subvention de la MFR de Saligny-sur-Roudon

La Maison Familiale Rurale de Saligny-sur-Roudon sollicite une subvention communale (à la discrétion de la commune) car un jeune de Rongères est scolarisé (Maxime LE CONTELLEC en BTS1 ACSE).

Il s'agit de statuer sur cette demande de subvention.

☞ **Décision** du Conseil Municipal sur l'octroi d'une subvention à la MFR de Saligny-sur-Roudon :

1 voix pour – 13 voix contre – 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

❖ **Cérémonie des vœux** : samedi 12 janvier 2019 à 17 heures au Foyer La Forterre.

❖ **Analyse d'un repas préparé par la cantine** :

Chantal DESSERT informe qu'il a récemment été procédé à l'analyse d'un repas complet préparé à la cantine scolaire, par la société EUROFINs. Les résultats reçus dernièrement sont satisfaisants, aucune anomalie révélée.

❖ **Rideaux de la baie vitrée au Foyer La Forterre** :

Dominique VERDIER informe que les rideaux installés sur la baie vitrée au Foyer La Forterre côté parking sont pour la plupart cassés et qu'ils ne sont donc plus du tout efficaces lorsqu'il fait soleil ce qui est problématique pour les particuliers ou les associations qui occupent la salle. Chantal DESSERT confirme en informant que le Club de l'Amitié colle de la nappe sur les vitres pour couper la lumière. Un devis sera demandé pour estimer le coût de nouveaux rideaux ou stores.

❖ **Champs photovoltaïques à Varennes sur Allier, en limite de RONGERES :**

Lionel CHIGNOL indique avoir récemment participé à une réunion concernant le projet de la communauté de communes Varennes Forterre concernant l'installation photovoltaïque dans une parcelle limitrophe à RONGERES. Des fouilles archéologiques sont actuellement en cours pour un montant de 800 000 €. Dans l'éventualité où des vestiges seraient retrouvés, les travaux seraient à la charge de la communauté de communes.

Ce projet est subordonné à un financement participatif géré par ENERFIP à hauteur de 360 000 €. Chacun a la possibilité en tant que particulier de se connecter sur Internet pour prendre des parts dans ce projet (100 € la part). Cette participation est possible jusqu'à fin janvier 2019 (à hauteur des 360 000 €).

❖ **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

Christophe MINET se fait porte-parole d'Olivier PISSOCHET, absent, pour savoir où en est la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle faite par la commune.

Madame le Maire répond que la demande a été déposée le 1^{er} octobre dernier. Un accusé réception de la Préfecture nous informe d'une durée d'instruction pouvant aller jusqu'au 2^{ème} semestre 2019. Les personnes ayant déposé un dossier seront informées de la réponse de l'Etat quand elle sera connue.

❖ **Blocs de sécurité au Foyer La Forterre :**

Michel MAITRE informe avoir sollicité un devis auprès de l'entreprise BTE (M. RATINIER) pour le changement des blocs de sécurité dont le dysfonctionnement a été signalé lors d'un contrôle SOCOTEC. Le devis s'élève à 820 € TTC pour 7 blocs. S'agissant de travaux de mise en sécurité, ceux-ci seront commandés début 2019.

D'autre part, Michel indique également qu'un petit compteur relevant les consommations de la pétanque a été installé au Foyer. Il est désormais possible d'avoir un relevé distinct de ces consommations.

❖ **Mutualisation de services :**

Hervé POIGNÉ souhaite savoir si quelque chose est engagé au niveau communautaire concernant une mutualisation de personnel et / ou de matériels. En effet, il informe que St Germain des Fossées, Billy, Magnet et Seuillet ont mutualisé leurs services techniques ce qui représentent un gain important en terme de temps, d'efficacité et de matériels.

Madame le Maire répond que ce point fait actuellement l'objet de groupes de travail au sein de la communauté de communes.

Fin de la séance : 20 h 30

<u>Michelle BERTHIER, Maire</u>	<u>Lionel CHIGNOL</u>	<u>Isabelle de CHAVAGNAC</u> Absente excusée pouvoir à Michel MAITRE
<u>Chantal DESSERT</u>	<u>Nathalie GADET-AUROUX</u> Absente excusée	<u>Bertrand GAUTHIER</u>
<u>Philippe GENIN</u>	<u>Brigitte MAITRE</u>	<u>Michel MAITRE</u>
<u>Christophe MINET</u>	<u>Catherine PISSOCHET</u> Absente excusée pouvoir à Chantal DESSERT	<u>Olivier PISSOCHET</u> Absent excusé pouvoir à Christophe MINET
<u>Hervé POIGNÉ</u>	<u>Laurent POURRET</u>	<u>Dominique VERDIER</u>